

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 11 septembre à 20 h s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire sortant.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT, GOEURIOT, MAILHÉ, PIGNATIELLO et ZANI.
Messieurs BERLAND, CARDAIRE (arrivé au point n°4), LAGARDE, MARÇON, MORETTE, RITZ, SCHANG, THISSE et VANTINI.

Etaient représentés : Mme AUBAILLY par Mme MAILHÉ et M. RENÉ par M. RITZ

Etaient excusés : Mesdames CABRAL et KOUCHA

Secrétaire de séance : Madame PIGNATIELLO Laure

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

15 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame PIGNATIELLO Laure est désignée secrétaire de séance.

1) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Conformément aux dispositions de la loi NOTRÉ, l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais que le conseil municipal de toute commune de 1 000 habitants et plus doit établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il s'agit donc pour LABRY d'une nouveauté dans la mesure où, auparavant, le seuil était de 3 500 habitants.

Le règlement intérieur mis au vote s'inspire très largement de ce qui se pratiquait dans ces communes.

Il a principalement pour but de fixer un cadre :

- Au fonctionnement des séances du conseil municipal (de la convocation à la publication des décisions).
- Aux publications de la commune et notamment le droit d'expression de chaque liste élue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Bourses scolaires 2020/2021

Madame Françoise CHAUMONT, adjointe aux affaires scolaires, propose de reconduire le dispositif d'attribution de bourses scolaires. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'ouvrir la bourse scolaire aux candidats libres au baccalauréat inscrits dans un cursus de formation et d'étendre l'éligibilité à la bourse scolaire jusqu'à la 5ème année après le baccalauréat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer aux familles labrysiennes des bourses dans les conditions définies ci-dessous.

Pièces à déposer :

- Certificat de scolarité ou d'inscription de l'enfant
- RIB au nom des parents ou de l'enfant (études supérieures)

Elèves fréquentant un établissement d'enseignement secondaire :

AIDES	Collèges et lycées de Jarny	Lycées extérieurs (par manque d'option) + <i>Classes d'Apprentissage non rémunérées.</i>	Lycées extérieurs (Par choix familial)
Aide à la scolarité	65 €	165 €	95€

Elèves inscrits au baccalauréat en qualité de candidat libre :

Aide de 65 €, sous réserve d'être inscrit dans un cycle de formation.

Elèves fréquentant l'enseignement supérieur :

165 €, pour les élèves fréquentant un établissement d'enseignement supérieur (I.U.T, FAC., Ecoles supérieures) dans la limite des 5 années consécutives (sachant que le redoublement d'une année compte comme une année supplémentaire).

La date limite de dépôt des certificats est fixée au 27 novembre 2020.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Attribution de chéquier cadeau au personnel communal pour Noël

Depuis 2016, la commune attribue un chéquier cadeau aux agents communaux à l'occasion de Noël. Il est proposé au nouveau conseil municipal de poursuivre cette action en faveur des agents à hauteur de 150 € par agent.

L'offre CadoChèque proposée par La Poste est la plus intéressante dans la mesure où les chèques sont acceptés dans plus de 500 enseignes de marques différentes, pour un montant équivalent à ce qui est proposé par des concurrents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition.
- FIXE le montant attribué à chaque agent à 150€.
- PRECISE que les bénéficiaires sont les agents municipaux de Labry, qu'il soit stagiaire, titulaire, contractuel de droit public ou de droit privé.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) SPL Gestion Locale : rapport d'activités 2019 et conventions

Monsieur Bertrand MORETTE, adjoint délégué au personnel, présente au conseil municipal le rapport d'activités 2019 de la SPL Gestion Locale.

Suite à cette présentation, il propose à l'assemblée de reconduire les conventions passées lors du précédent mandat permettant un meilleur accompagnement des agents par le service ressources humaines.

Il est précisé que les conventions font l'objet d'une facturation annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2019;
- APPROUVE les termes des conventions suivantes : "Forfait de base", "Forfait santé" et "Prestation à l'acte" annexées à la présente délibération;
- AUTORISE le Maire à les signer ainsi que tout acte subséquent;

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Exonération du loyer du mois de mai 2020 à l'association Intervention

Avec la mise en place du confinement au printemps 2020, l'activité économique a été fortement impactée. Les collectivités locales ont la possibilité d'intervenir pour aider financièrement les structures privées.

La communauté de communes a notamment mis en place un guichet unique à destination des TPE et PME du territoire pour les accompagner dans leurs demandes d'aides auprès de la Région ou de l'Etat.

La commune a également la possibilité de soulager financièrement l'association Intervention qui œuvre dans l'insertion. Cette association loue à la commune un local dans le bâtiment des associations. Elle verse à ce titre un loyer d'environ 390 € mensuel.

Il est proposé de l'exonérer du loyer du mois de mai en guise de soutien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du Maire;

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Rapport sur le prix et la qualité de service 2019 du SIAJ

Madame Ghislaine BURKI fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'assainissement (RPQS) établi par le Président du SIAJ au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,
- PREND ACTE du RPQS du SIAJ au titre de l'année 2019.

7) Approbation des contributions financières versées au SIAJ

Le conseil municipal est informé du calcul de la contribution eaux pluviales votée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy (SIAJ) en date du 18/06. Il appartient au conseil municipal de LABRY de délibérer sur le montant de la **contribution eaux pluviales en fonctionnement et investissement** due par la commune au SIAJ.

- Contribution pour l'investissement des immobilisations :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : Somme des comptes 66 et 68 du compte administratif du SIAJ multiplié par un coefficient de 0,227. Ce résultat est ensuite réparti entre chaque commune au prorata des m³ d'eau consommée. Pour l'année 2019, le montant est de 11 140,48 € (12 694,96 € en 2018).

- Contribution pour l'exploitation des réseaux de transport et de la station d'épuration :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : 30% des charges d'exploitations du centre de traitement en 2019, soit la somme de 134 118,68 € HT, et réparti entre les 5 communes au prorata du nombre d'habitants. Pour l'année 2019, le montant est de 14 073,06 € (15 036,11 € en 2018).

On note donc une participation financière de la commune de LABRY en diminution entre 2019 et 2020 d'environ 2 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le mode de calcul de la contribution eaux pluviales due par la commune de LABRY, tant au titre des dépenses de fonctionnement que de l'investissement du syndicat.

La discussion de ce point a été l'occasion d'évoquer l'absence de communication du syndicat du Soiron suite aux travaux de réparation d'une importante fuite d'eau dans la nuit du 3 au 4 septembre. Les habitants, inquiets de la couleur trouble de l'eau, ont sollicité la commune qui n'a pas été en mesure de répondre dans l'immédiat.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Vente de bois de chauffage 2020/2021

Monsieur Cédric CARDAIRE, conseiller délégué au bois, indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'entretien général de la forêt communale, il sera organisé cette année encore une coupe de bois.

Il invite le conseil municipal à reconduire les modalités d'attribution des lots définis par les services de l'ONF ainsi que le tarif pratiqué l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT les parcelles n°2, 3, 4, 30 et 31 pour la constitution des lots de la vente de bois de chauffage.
- APPROUVE les termes du règlement, annexé à la délibération.
- DECIDE d'attribuer les lots définis sous la forme de l'affouage, partage sur pied.
- DESIGNER M. Dominique MARÇON, Mme Nicole MAILHÉ et M. Patrick VANTINI, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier.
- DECIDE de répartir l'affouage par feu.
- FIXE la taxe d'affouage à 10€/stère.

Chaque lot est calibré de manière à produire 15 stères de bois, soit de quoi alimenter un foyer pour 1 année. Par ailleurs, les propriétaires de résineux secs ont été informés de la nécessité d'abattre leurs arbres.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) CLECT : désignation de 2 membres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit désigner 2 membres pour siéger à la CLECT.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature.

Madame BURKI Ghislaine et Monsieur LAGARDE Rémi se portent candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Madame BURKI Ghislaine et Monsieur LAGARDE Rémi comme membres représentants de LABRY à la CLECT.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

10) CIID : désignation d'un commissaire titulaire et de son suppléant

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit proposer 2 membres du conseil municipal en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la commission intercommunale des impôts directs. Il revient au Directeur Départemental des Finances Publiques de constituer la commission à partir de la liste préparatoire.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature.

Madame BURKI Ghislaine se propose en tant que titulaire et Monsieur MORETTE Bertrand se propose en tant que suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PROPOSE Madame BURKI Ghislaine comme commissaire titulaire.

- PROPOSE Monsieur MORETTE Bertrand comme commissaire suppléant.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

11) Aménagement rue de la Forêt : demande de subvention

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans la continuité des travaux d'enfouissement de réseaux de la rue Jules Rollin et de la rue de la Forêt, il est apparu opportun de réaménager les trottoirs de la rue de la Forêt.

Un avant-projet sommaire a été réalisé par le maître d'œuvre qui suit actuellement les travaux d'enfouissement. Sur cette base, plusieurs devis ont été demandés à des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du maire ;

- RETIENT l'offre de la société SOTRAE s'élevant à 36 385,50 € HT ;

- SOLLICITE du conseil départemental une subvention à hauteur de 20 000 € du projet pour la réalisation de ces travaux au titre du Contrat Territoire Solidaire - soutien aux communes fragiles.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

12) Budget 2020 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des recettes nouvelles ont été notifiées à la commune depuis le vote du budget primitif.

Ces recettes permettent d'envisager des travaux complémentaires au niveau de la rue Jules Rollin et également au niveau du garage des services techniques.

Il propose donc de constater budgétairement ces nouvelles recettes et dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21)	22 400,00 €	021 (021)	62 400,00 €
2315 (041)	1 440,00 €	2031 (041)	1 440,00 €
2315 (23)	40 000,00 €		
TOTAL	63 840,00 €	TOTAL	63 840,00 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
023 (023)	62 400,00 €	74121 (74)	35 025,00 €
		74127 (74)	10 247,00 €
		7788 (77)	17 128,00 €
TOTAL	62 400,00 €	TOTAL	62 400,00 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

13) Composition de la CAO : désignation de 3 suppléants
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions règlementaires, il y'a lieu de procéder à l'élection de 3 membres suppléants de la commission d'appels d'offres.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures.

Se sont portés candidats :

- M. Dominique MARÇON
- Mme Nicole MAILHÉ
- Mme Béatrice ZANI

Le conseil municipal procède à l'élection des 3 membres suppléants.

Après avoir obtenus la majorité des voix lors des 3 scrutins, sont désignés membres suppléants de la commission d'appels d'offres :

- M. Dominique MARÇON
- Mme Nicole MAILHÉ
- Mme Béatrice ZANI

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

14) Désignation du représentant de la commune au CNAS
--

La commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale au profit du personnel communal. Il propose des prestations similaires à celui d'un comité d'entreprise pour le secteur privé.

La proposition d'une offre sociale à ses agents est obligation pour les collectivités locales.

Suite au renouvellement général du conseil municipal, la commune doit désigner son nouveau représentant parmi ses membres.

Monsieur le Maire procède à l'appel aux candidatures.

S'est porté candidat :

- M. Bertrand MORETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE M. Bertrand MORETTE comme représentant de la commune auprès du CNAS.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Décisions du Maire

2 acceptations d'indemnité d'assurance pour un montant total de 1 157,01 €

Informations diverses

Etude centre-bourg :

Les mairies de Conflans, Jarny et Labry ont lancé conjointement une étude pour élaborer un projet de revitalisation de leurs centres-bourgs. Elle doit aboutir à un projet urbain qui prendra la forme d'un programme d'actions cohérentes à l'échelle des 3 centres-bourgs sur les espaces publics, la mobilité, le logement, les équipements publics et le commerce.

La population sera étroitement associée à ce projet et notamment avec l'organisation de rencontres sur les marchés de Jarny et Conflans.

Contrat d'assurance :

Les contrats d'assurance de la commune sont en cours de renégociation. Un appel d'offre a été publié jeudi 10 septembre pour une prise d'effet des nouveaux contrats fixée au 01/01/2021.

Marquage au sol :

Une société spécialisée et le service technique sont en train de refaire les marquages au sol sur toute la commune. Un nouveau passage piéton a été matérialisé juste avant le pont en direction de Jarny.

Signalisation des professionnels établis rue Willaume :

La commune a décidé de donner une suite favorable à la demande des 3 professionnels établis rue Willaume qui souhaitent la mise en place de panneaux de signalisation indiquant leurs activités de façon similaire à ce qui existe à l'entrée de la ZAC Geslin.

Animation Halloween :

L'association les Labry's Kids souhaite organiser une animation à l'occasion d'Halloween. Compte tenu des mesures sanitaires, il est prévu une exposition de citrouilles sculptées au niveau du kiosque de la place du 16^{ème} BCP.

Travaux rue Jules Rollin :

Les travaux vont reprendre semaine 38 pour une fin de chantier prévue pour la mi-octobre.

Colis des Anciens :

La nouvelle municipalité a décidé de rendre éligible au colis toutes personnes âgées de 65 ans ou plus. Cette année, en raison de l'annulation du repas des Anciens, la valeur du colis sera augmentée d'environ 20%.

Economie circulaire :

Un groupe travail va être constitué pour élaborer un questionnaire à destination de la population afin de recueillir son avis sur l'installation d'un distributeur à casier de denrées alimentaires en partenariat avec un producteur local. Le projet, s'il se réalise, avoisinera les 60 000 €.

Associations et salles communales :

La commune et les associations ont travaillé ensemble avant la rentrée pour convenir d'une répartition des salles communales. Ainsi, malgré les mesures sanitaires à respecter, la quasi-totalité des activités associatives a pu être maintenue. A noter l'utilisation exceptionnelle de la salle socioculturelle par la MJC les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Labry Games :

Aucune solution satisfaisante ne pouvant être trouvée pour organiser un Labry Games compatible avec les mesures sanitaires, celui-ci est reporté sine die.

Informatique dans les écoles :

Un inventaire va être réalisé pour définir les besoins en informatique dans les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.